

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.	Numéro de permis 2020086	Date d'inspection Le 23 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.		Numéro de téléphone (506) 284-2357	
Adresse 15 rue Valcourt Saint-Quentin NB E8A 2B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	07 déc. 2022	
Commentaires : La description des fonctions et responsabilités est manquante dans 7 des 8 dossiers. Doit être ajoutée dans le dossier de tous les employés.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	07 déc. 2022	
Commentaires : Une armoire de produits toxiques dans la salle de bain de l'étage du haut n'est pas barrée. L'exploitante va ajouter une serrure barrant à clé sur la porte.			
48(5) Si plus d'un enfant en bas âge nourri au biberon est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant veille à ce que chaque biberon : a) porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant; b) ne soit utilisé que par l'enfant auquel il est destiné.	48(5)	30 nov. 2022	
Commentaires : Les deux biberons dans le réfrigérateur n'étaient pas identifiés. Le nom de l'enfant doit être ajouté sur la bouteille.			

Commentaires généraux - Le ratio est respecté lors de la réinspection de renouvellement. Discussions avec l'exploitante concernant la vérification du parc extérieur pendant l'hiver et les heures de départs sur la liste de présence quotidienne. Observations: - Le groupe de 3-4 ans faisait une activité de transition calme avant de se préparer pour aller à l'extérieur. - Le groupe de deux ans faisait des jeux libres et certains faisaient un spectacle de guitares. - Un nourrisson avait de la pâte à modeler et l'autre un sac d'objets dans l'eau en attendant leur repas.
--

original signé par

Le 23 novembre 2022

Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Date

original signé par
Christina Ratté

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 novembre 2022

Date